

## 1- Délibération sur la modification des statuts de la communauté d'Agglo Mt St Michel-Normandie:

Il est rappelé que par délibération du 29 mars 2017, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie a accepté d'être maître d'ouvrage des travaux de sécurisation de l'accès au Mont Saint Michel.

Les travaux consistent à mettre en place un filtrage par barrières levantes et par obstacles escamotables ainsi qu'un système de vidéo protection relié à un Centre de Supervision Urbain (CSU).

Compte tenu de l'importance que représente le Mont -Saint-Michel pour la communauté d'agglomération, il est proposé que la compétence « sécurisation de l'accès au Mont-Saint-Michel » devienne une compétence communautaire.

Conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette compétence ne peut être validée qu'après délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux, dans les conditions de majorité qualifiée.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- d'ajouter, dans les statuts de la communauté d'agglomération, au chapitre « C. Compétences Facultatives » paragraphe « C.2.2. Tourisme - Aménagement et équipement de sites touristiques », une ligne indiquée comme suit : « **5. Sécurisation de l'accès au Mont-Saint-Michel** »

### Délibération

La proposition est rejetée par le Conseil municipal par 8 votes contre et 4 votes pour et 3 abstentions dû au manque d'informations sur les coûts de fonctionnement.

## 2- Groupement de commande sur le diagnostic des eaux pluviales et des eaux usées:

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Mont St Michel Normandie propose à la commune de **PONTS** d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics des eaux pluviales, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en

concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

DÉCIDE l'adhésion de la commune de **PONTS** au groupement de commande formé avec la Communauté d'Agglomération mont St Michel Normandie pour la réalisation des diagnostics Eaux Usées et pluviales.

DÉCIDE que la commune sera représentée par M. Gérard HEUZE membre titulaire de la commission d'appel d'offres (et M. Thomas CHAUVIERE membre suppléant), à la commission d'appel d'offres du groupement en qualité respectivement de titulaire et de suppléant.

AUTORISE le maire à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération.

### 3- Mairie : Dossier permis de construire et Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR)

La commune a reçu la confirmation de l'aide DETR aussi, la commune va lancer la demande de permis de construire.

**Le prochain Conseil municipal est prévu à la date le 1<sup>er</sup> juin 2017**